



Q'ai je droit si je fais un abandon de poste

Par **Séb**, le **18/07/2008** à **09:24**

Madame, Monsieur,rnrnJe suis actuellement en cdi, je souhaiterai savoir si je fais un abandon de poste, est-ce-que mon employeur me payera mes heures supplémentaires? et est-ce-que j'aurai droit au allocation chômage?

Par **domi**, le **18/07/2008** à **09:35**

Pour un abandon de poste , vous aurez le droit au chômage puisque c'est votre employeur qui va vous licencier pour ce motif .Par contre pour les heures supp , je ne peux rien affirmer mais à mon avis le patron devrait les payer. Domi

Par **Séb**, le **18/07/2008** à **10:26**

Domi,rnJe vous remercie beaucoup pour l'info. Avec qui je pourrais avoir plus d'info pour les heures supp.

Par **justyne**, le **19/07/2008** à **15:52**

bonjourrnsachez que l'employeur n'est pas oblligé de vous licencier.Il peut très bien vous faire des fiches de paye à zéro.rnpar contre il vous doit bien les heures normales et sup effectuées jusqu'à votre abandon.rnsachez également que le salaire est quérable et non portable, donc

c'est à vous de vous déplacer pour aller chercher votre dû.
Cordialement